PLANÈTE • CLIMAT

Les émissions de gaz à effet de serre de la France suivent une « tendance à la baisse », malgré un rebond en 2021

Malgré une augmentation de 6,4 % dû à la reprise de l'économie post-Covid-19, les émissions ont diminué de 9,6 % depuis 2017, selon le Citepa, organisme mandaté pour réaliser cet inventaire.

Le Monde avec AFP

Publié le 14 juin 2022 à 21h40, modifié le 15 juin 2022 à 10h16 · Lecture 2 min.

Lors d'une marche pour la prise en compte de la réalité du changement climatique, à Paris, le 12 mars 2022. FRED SCHEIBER / AFP

Les émissions de gaz à effet de serre de la France ont rebondi en 2021 de 6,4 % par rapport à 2020, en raison de la reprise de l'économie post-Covid, mais elles ont diminué de 9,6 % depuis 2017, selon les chiffres officiels provisoires du Citepa, diffusés mardi 14 juin. Selon les chiffres mis en ligne par cet organisme mandaté pour réaliser l'inventaire français des émissions, la France a émis en 2021 quelque 418 millions de tonnes équivalent CO_2.

Cela représente une nette hausse de 6,4 % par rapport à l'année précédente, mais 2020 avait été marquée par une baisse massive des émissions (– 9,6 % par rapport à 2019) en raison de la paralysie de l'économie liée à l'épidémie de Covid-19.

« Le rebond pré-estimé pour 2021 ne revient pas au niveau d'avant-crise : la tendance à la baisse des émissions se poursuit », note sans autre commentaire le Citepa, qui doit publier son rapport complet sur l'inventaire français dans les prochaines semaines. Comparées à 2019, niveau prépandémie, les émissions ont baissé de 3,8 %, et comparé à 2017, début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, la baisse atteint 9,6 %.

« Malgré la reprise économique de 2021, les émissions continuent de fortement baisser. C'est un bon résultat, qui montre que le gouvernement a engagé des changements structurels de nos façons de produire, de se déplacer et de consommer », s'est félicité le gouvernement, mardi, à l'issue du conseil des ministres. *« Ces résultats ne sont bien sûr qu'une étape, et il conviendra d'intensifier l'effort en doublant le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les cinq prochaines années »*, a-t-il ajouté.

Lire aussi : Le défi de la sobriété pour répondre à l'urgence climatique

Une trajectoire désormais à la baisse

Dans le cadre de l'accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement de la planète à nettement moins de + 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, si possible + 1,5 °C, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. La France en était à – 23 % en 2021, selon les derniers chiffres du Citepa. Mais ces objectifs sont censés être augmentés dans le cadre du renforcement des ambitions européennes.

Si les émissions françaises avaient augmenté en moyenne de 0,7 % par an entre 2014 et 2017, la trajectoire semble désormais à la baisse. Mais, pour les défenseurs de la planète, ce n'est ni suffisant ni assez rapide, comme l'illustre le trop lent développement de l'éolien et du solaire. L'Etat a d'ailleurs été condamné par la justice pour ne pas en avoir fait assez dans la lutte contre le changement climatique.

Saisi par Grande-Synthe, commune du littoral du Nord qui s'estime menacée par la montée du niveau de la mer, le Conseil d'Etat avait ainsi donné en juillet 2021 neuf mois au gouvernement pour *« prendre toutes mesures utiles »* afin de ramener les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, à un niveau compatible avec les objectifs de la France. Le Conseil d'Etat doit se pencher à nouveau sur ce dossier dans les prochains mois.

Lire aussi : Sobriété énergétique : le difficile découplage entre activité économique et émissions de gaz à effet de serre

Le Monde avec AFP

Jeux

Découvrir

Mots croisés mini

Profitez tout l'été de grilles 5x5 inédites et ludiques, niveau débutant

Mots croisés
Chaque jour une nouvelle grille de Philippe Dupuis

Mots trouvés
10 minutes pour trouver un maximum de mots

Voir plus